GROUPE ASSIFEP
Agence de Lens
2 Rue des Colibris
Parc d'activité des oiseaux
BP 238
62300 Lens
Tél. : 03 21 70 80 80

FACTURE

LIP ARRAS TRANSPORT
CREARTOIS 2 ZI EST BUREAU RUE KEPLER
62223 SAINT-LAURENT-BLANGY

Facture n° : 07838260001

Code client : 9LIPMANTRAN
Contact : Ketty BUCAILLE
E-mail: kbucaille@assifep.com

Date création : 30/10/2026
Propos. acceptée n° : 01012610322
Référence dossier : Bon de commande n° 2026-10-0309
Référence Client : LIP ARRAS TRANSPORT
SIRET Client : 87942805002481

Description suivant proposition acceptée		TVA	Tarif HT	Qte	Montant HT
Réf	**Désignation**				
01-31-01	FCO Transport Public de Marchandises	2	550,00 €	1	550,00 €
	Durée **35 heures**				
	Lieu **ASSIFEP Lens, 2 Rue des ColibrisParc d'activité des oiseauxBP 238, 62300 Lens**				
	Période **du 26/10/2026 au 30/10/2026**				
	Apprenant **Mme VOINSON Christelle**				
	Modalité **Réservation sur l'action de formation : 03012610002**				

TVA 1 : 5.50 %	TVA 2 : 20.00 %	Total TVA
0,00	110,00	110,00

Total H.T. : 550,00 €
Total TVA : 110,00 €
Montant T.T.C. : 660,00 €

SITUATION DE LA FACTURE

Nature du paiement	Mode de règlement	Situation	Date échéance	Montant
Paiement total	**Virement bancaire**	**A régler avant le**	**30/11/2026**	**660,00 €**

Tout paiement différé au-delà des échéances initiales sera majoré de plein droit et sans autre avis d'un intérêt de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal calculé sur la montant TTC de la facture impayée.
Pour les professionnels, conformément aux dispositions prévues aux articles L. 441-3 et L. 441-6 du Code du commerce relatifs à l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, une somme de 40 euros net de TVA sera appliquée en sus des pénalités légales. Option pour le paiement de la taxe d'après les débits.
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 62 03 80 962 auprès du préfet de région Nord Pas de Calais, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Règlement à effectuer à :
GROUPE ASSIFEP - PARC D'ACTIVITES DE LA GALANCE - 30 Rue EMILE LEFEBVRE - 62430 SALLAUMINES
Pour tout règlement (virement, espèce, chèque, etc.), veuillez impérativement rappeler le numéro de la facture concernée.

Domiciliation bancaire

	Code bancaire	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
	30027	17729	00079349712	05
Domiciliation bancaire	CIC ARTOIS ENTREPRISE			
IBAN	FR76 3002 7177 2900 0793 4971 205			
Adresse SWIFT (BIC)	CMCIFRPP			

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CONDITIONS DE RESERVATION D'UN STAGE DE FORMATION

L'inscription à un stage de formation n'est définitive qu'après réception :
✗ d'un **chèque représentant le montant total** de la formation,
✗ du devis revêtu de la mention **“bon pour accord”**.

fpdf:Dans le cas d'une prise en charge de l'action par un organisme mutualisateur, le cheque d'acompte est conserve au titre de la garantie de réservation et ne sera encaisse que dans le cas d'un desistement tel qu'envisage a l'article 4.

Un écheancier peut être proposé par le centre de formation, mais en aucun cas, le reglement ne peut se poursuivre post-formation à l'exception d'accord express et prévu initialement au contrat ou à la convention.

2. MODALITES D'ACCEPTATION D'UN STAGE

La signature du devis vaut **acceptation** des présentes conditions générales de vente et prise de connaissance des prérequis nécessaires pour suivre la formation considerée.

3. CONVOCATION DES PARTICIPANTS

Elle est adressée au plus tard **dans les 48 heures** qui précèdent le début du stage excepté dans le cas d'une réservation de stage en dernier lieu ou de circonstances exceptionnelles.

4. MODALITES D'ANNULATION PAR LE CLIENT

Tout devis ou document contractuel émanant de GROUPE ASSIFEP et retourné par le client avec son **“**bon pour accord**” vaut acte de réservation** pour le stage considéré .

En vertu de ce principe, et dans le cas de salariés d'entreprise, **cette dernière s'engage à libérer le ou les salariés aux dates et heures indiquées**.

Toute annulation, pour être effective, devra être **confirmée** par lettre, télécopie, e-mail ou tout autre moyen susceptible d'apporter une preuve tangible.

Toute annulation d'une commande de formation moins de 48 heures avant son démarrage pourra entraîner une facturation correspondant à 10 % du montant total.

5. VALIDITE DES OFFRES

Concernant les coûts, les devis ont une durée de validité de **3 mois**. Les dates sont données **à titre indicatif**. Elles ne sont considérées comme définitives qu'après la validation du centre à compter de la réception du présent devis revêtu du bon pour accord et de l'acompte de formation ou de l'accord de prise en charge d'un organisme collecteur. L'absence de l'une ou l'autre de ces conditions autorise le centre de formation à suspendre son engagement de formation. De même, une réservation n'est considérée comme effective que si l'accord parvient dans une agence de GROUPE ASSIFEP **au moins 5 jours** avant le début de la formation prévue au devis. Dans le cas d'une confirmation plus tardive, le centre ne garantit pas une inscription aux dates proposées.

Les inscriptions sont réalisées **au fur et à mesure** de l'arrivée des dossiers d'inscription. Pour être considéré comme inscrit, un candidat doit satisfaire à l'entièreté des conditions prévues initialement (bon pour accord + modalités de règlement). Dans le cas contraire, et dès le remplissage du stage au volume défini par GROUPE ASSIFEP, le centre n'est pas tenu d'accepter l'inscription d'un candidat. Seule la convocation par le centre de formation vaut engagement en formation à l'exception des cas prévus à l'article 6.

6. ANNULATION PAR GROUPE ASSIFEP

GROUPE ASSIFEP se réserve le droit de sous-traiter, de reporter une session pour préserver un meilleur équilibre du stage, dans le cas de l'atteinte du nombre de candidats initialement prévu ou d'annuler pour des raisons générales d'organisation (notamment dans les cas de force majeure). Dans ce cas, et si l'action ne peut être reconduite dans un délai de trois mois, les sommes déjà versées seraient intégralement reversées. Dans le cadre d'une sous-traitance, GROUPE ASSIFEP reste le garant de la correcte réalisation de l'action de formation.

7. FACTURATION

Tout stage commencé est facturé dans **son entier**. En aucun cas le centre de formation n'est tenu à la prise en charge de frais annexes, générés par la formation et notamment ceux dûs au titre du déplacement et quelles que soient les causes qui l'aient occasionné.

La facture est présentée **en début de formation** et doit être dans tous les cas acquittée **avant la fin de l'action**. Elle tient lieu de **convention simplifiée**. A l'initiative du centre ou à la demande du client, une convention de formation peut être réalisée.

Tout paiement différé au-delà des échéances initiales sera majoré de plein droit et sans autre avis d'un intérêt de 1.50 % par mois de retard. Pour les professionnels, conformément aux dispositions prévues aux articles L. 441-3 et L. 441-6 du Code du commerce relatifs à l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, une somme de 40 euros net de TVA sera appliquée en sus des pénalités légales..

Les attestations de formation sont délivrées à l'issue des formations. Par contre les certificats de fin de formation de type, FIMO, FCO (Arrêté du 31/3/1998), CACES® ou tous autres certificats requis par les pouvoirs publics ou autres instances pour l'exercice ou la pratique de certaines activités **ne sont délivrées que lorsque la facture émise correspondant à ladite formation est dûment acquittée**. Dans l'attente, ce justificatif est conservé par le centre de formation au titre d'une garantie de paiement.

8. INCIDENTS EN FORMATION

En aucun cas, la responsabilité d'un intervenant ou du centre formation ne peut être engagée pour des dommages matériels ou corporels dans le cadre de la réalisation de formations intra ou inter entreprise à l'occasion d'exercices ou manoeuvres réalisés avec des matériels ou véhicules de l'entreprise.

9. LITIGES

En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur FNA en vue d'une résolution amiable de votre différend. Adresse postale : Le Médiateur FNA, Immeuble Axe Nord 9 & 11 avenue Michelet, 93583 Saint Ouen Cedex. Veuillez consulter le site Internet du Médiateur auprès de la FNA pour toute information relative au processus de médiation, et pour déposer votre dossier en ligne (**site internet :** www.mediateur.fna.fr).
Si le litige ne peut être réglé à l'amiable, seuls les tribunaux du ressort du siège social du centre de formation seront compétents.

Initiales	